

N/REF : 28/01/2026 16H44 C:002020 I:00907
V/REF : AC/C38402
V/Email reçu le Mercredi 28/01/2026 à 16H44

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. CHN
IMMEUBLE : LES CHENES - CHN
4-8, RUE DES CHENES
48-54, RUE 6 FRERES RUELLAN
35400 ST MALO

Rennes, le 03 Mars 2026

Référence Marché: 024071-ELT-004-Lot10 St Malo
LOCALISATION : 50 RUE DES 6 FRERES RUELLAN - LOGT VACANT SUR PASS JUSQU'AU 09/02
LOGEMENT N° 003628, PORTE N°3628, 1° ÉTAGE, TYPE 3
MOTIF : CONSUEL - ELT 003628 CHN
ATTESTATION ÉLECTRIQUE AVEC OBTENTION CONSUEL
Donneur d'ordre : Mme P FAVRE

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur l'installation électrique.

INTERVENTION DU 13/02
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
DIAGNOSTIQUE ALUR :
VÉRIFICATION ÉLECTRIQUE LOGEMENT EFFECTUÉ. .
CONSTAT :
- PC CUISINE FIL CONDUCTEUR APPARENT.
- LUMIERE TOILETTE FIL CONDUCTEUR APPARENT.
- INTERRUPTEUR DIFFÉRENTIEL NON ADAPTÉ A L'INSTALLATION.
- ABSENCE DE COUPURE GÉNÉRALE A HAUTEUR D'HOMME
- PC CHAMBRE INDIQUE LA TERRE ALORS QU'ELLE N'Y EST PAS .
- 2 PLAFONNIER CONDUCTEUR APPARENT.
- ÉCLAIRAGE COULOIR DÉFECTUEUX.
- CARILLON VÉTUSTE
FIN DE CHANTIER ET REPLI DE MATÉRIEL

OBSERVATIONS : CL LCOMPTER Email envoyé le 13/02/26 à 17H06 PFAVRE@AIGUILLON.COM
CL LCOMPTER EMAIL ENVOYÉ LE 13/02/26 A 17:05 MME P FAVRE

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Mise en oeuvre d'un véhicule équipé pour Travaux Electriques et Electromécaniques avec matériel spécifique a ce type d'intervention
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Vérification et contrôle de la bonne exécution.
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	ELT056-Attest.diag.n.locat.T3 yc déliv.	1	150,00	150,00
	TOTAL H.T.			150,00
	T.V.A. a 10,00%			15,00
	TOTAL T.T.C.En EURO			165,00

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre reglement au 30 Avril 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.